Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260313-202605-DE

DECISION DU MAIRE 2026/05
EQUIPEMENT PIANO CUISINE
REHABILITATION DE LA SALLE DU COMPLEXE DU LAC

Le Maire de la commune de Chatillon-en-Vendelais,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.06.45 en date du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité d'équiper la cuisine de la salle du complexe du lac en piano de cuisson suite à sa réhabilitation,

Vu les devis reçus en mairie ;

DECIDE

Article 1 : de retenir le devis de l'entreprise BOULANGER, 6 rue de Domalain, 35 500 VITRÉ en vue d'installer un piano de cuisson dans la cuisine de la salle du complexe du lac pour le montant de mille six cent vingt-quatre euros et seize centimes (1 624.16€) HT soit mille neuf cent quarante-huit euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes TTC (1 948.99€)

Article 2 : le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : les crédits nécessaires au paiement des dépenses sont inscrits au budget 2026 de la commune à l'opération 108 « Complexe du lac » article 2188.

Fait à Chatillon-en-Vendelais,
Le 13/03/2026
Le Maire,

MAIRIE de CHATILLON en VENDELAIS (Ille-et-Vilaine)